

26 rue du Docteur ROUX
BP 83
92704 COLOMBES CEDEX

Tél : 01 42 42 66 35
Fax : 01 42 42 77 79

griffonclotilde@huissier-
colombes.com

Références bancaires :

CDC
Banque : 40031
Guichet : 00001
Compte : 0000350615C
CIBIB : 63

Accepte le paiement par carte
bancaire (possible par téléphone)
IBAN :
FR62 4003 1000 0100 0035 0615 C63
BIC : CDC GFR PPXXX

ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE

REFERENCES A
RAPPELER
MD:23965

COUT DE L'ACTE	
Emol.	22,52
SCT	7,67

H.T.	30,19
Tva 20%	6,04
Taxe	13,04
Timbres	1,26

T.T.C	50,53

PREMIERE
EXPEDITION

SIGNIFICATION D'UNE SOMMATION DE FAIRE

ANNULE ET REMPLACE L'ACTE PRECEDEMMENT SIGNIFIE
L'AN DEUX MILLE SEIZE ET LE

VINGT SEPT DECEMBRE

Nous, Thierry HERVE et Yann MOREAU,
Huissiers de Justice Associés près le Tribunal de Grande Instance
de Bobigny à Montreuil-sous-Bois (93100)
6 bis rue Voltaire, l'un d'eux soussigné

À :

Monsieur BESSAC Patrice
En sa qualité de Maire de MONTREUIL,
de Président de l'OPHM,
de Président de la SEMIMO,
Hôtel de ville, place Jean Jaurès,
93100 MONTREUIL

Pour qui la copie du présent a été remise comme indiqué au Procès Verbal de Signification ci après annexé.

À LA DEMANDE DE :

COLLECTIF STOP LINKY MONTREUIL

93100 MONTREUIL

Elsant domicile en mon Etude

VOUS SIGNIFIE ET VOUS LAISSE COPIE :

D'une lettre rédigée à MONTREUIL en date du 13 décembre 2016 ayant pour objet « sommation de faire voter une délibération en conseil municipal ou de prendre un arrêté d'interdiction du déploiement du LINKY, du GAZPAR, et des compteurs d'eau individuels à télérelève, ou une interdiction par tout moyen de déployer le compteur LINKY à Montreuil ».

Ainsi que les 22 pièces jointes à ladite lettre.

Et d'une lettre rédigée à MONTREUIL en date du 25 décembre 2016 ayant pour objet « sommation d'apporter les réponses aux questions posées lors de la réunion du 20 décembre 2016 ».



SELARL Thierry HERVE & Yann MOREAU

Huissiers de Justice Associés

6 BIS RUE VOLTAIRE BP127

93100 MONTREUIL SOUS BOIS

ETUDE COMPETENTE SUR TOUT LE DEPARTEMENT DE LA SEINE SAINT DENIS

CDC : 40031 00001 0000351943W 81

STANDARD : 01.48.58.95.99 herve-moreau-huissiers@orange.fr TELECOPIE : 01.48.58.73.86



Cor : 3867, MD :66767

Acte : 120681

SIGNIFICATION DE L'ACTE A TIERS PRESENT AU DOMICILE

le vingt sept Décembre deux mille seize

Pour **Monsieur BESSAC Patrice demeurant es qualité de Maire de Montreuil, de président de l'OPHM, de président de la SEMIMO Hôtel de Ville, place Jean Jaurès 93100 MONTREUIL SOUS BOIS,**

N'ayant pu, lors de mon passage, avoir de précisions suffisantes sur le lieu où rencontrer le destinataire de l'acte.

Le domicile étant certain ainsi qu'il résulte des vérifications suivantes :

- ✓ L'adresse est confirmée par la personne rencontrée sur place.

Circonstances rendant impossible la signification à personne :

- ✓ Je n'ai pu, lors de mon passage, avoir d'indication sur le lieu où rencontrer le destinataire de l'acte.

L'acte a été délivré par Huissier de Justice à Madame LE Van, secrétaire de Monsieur le Maire ainsi déclaré(e) présent(e) au domicile qui a accepté de recevoir l'enveloppe contenant copie de l'acte, enveloppe fermée ne comportant d'autres indications que d'un côté le nom et l'adresse du destinataire de l'acte et de l'autre mon sceau apposé sur la fermeture du pli.

Un avis de passage daté avertissant le signifié de la remise de la copie en mentionnant la nature de l'acte, le nom du requérant ainsi que les indications relatives à la personne à laquelle la copie a été remise a été laissé ce jour au domicile.

La lettre prévue par l'article 658 du C.P.C. comportant les mêmes mentions que l'avis de passage et copie de l'acte de signification a été adressée dans le délai prévu par la loi

Le présent acte est soumis à taxe fiscale comporte 276 feuilles sur l'original et 276 feuilles sur la copie,.

Les mentions relatives à la signification sont visées par l'Huissier de Justice.

Coût définitif de l'acte :

COUT DE L'ACTE:	
Emolument	25,74
SCT	7,67

H.T.	33,41
Tva 20%	6,68
Taxe Forfaitaire	13,04
Timbres	1,26

Coût de l'acte	54,39

Thierry HERVE

